Vol. XXXVI — Saint-Boniface, Manitoba, 8 Mai 1907. — No. 26

# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis......$1.00 par année
Europe (compris le port).......2.00 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente..........8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA



## Le Vol Supreme de l'Oiseau

Dans la grande forêt au verdoyant mystère,
On ne trouve jamais, sur la mousse ou la terre,
Le cadavre des oiseaux morts.
Cependant, l'oiseau meurt ! Quand son libre poème
Va fuir, a-t-il donc une pudeur suprême ?
Va-t il au loin cacher son corps ?

Ses frères lui font-ils de belles funérailles,
Et, parmi les buissons en fleurs, dans les broussailles,
Sous le bois, ce temple éclatant,
Rouges-gorges, pinsons, rossignols et mésanges,
Menant un long convoi plein de rites étranges,
L'accompagnent-ils en chantant ?

Mais non ! Quant l'oiseau doit mourir, il le dévine.
La clarté de l'instinct étant toute divine,
Alors, pinson ou rossignol,
Aux prés fleuris, au bois adorable, il adresse
Un dernier chant, joyeux testament de tendresse,
Il se redresse et prend son vol.

Il prend son vol tout droit vers le ciel. Il s'élève
Plus haut que la montagne, et plus haut que le rêve,
Et que le nuage vermeil.
Puis, dans l'énivrement de sa fuite sublime,
Plongeant à corps perdu dans le feu de l'abîme,
Il se fait brûler au soleil !

EMILE HINZELIN.

## DE RETOUR

L'Hon. Juge en chef, madame Dubuc et mesdemoiselles Dubuc, sont arrivés à Winnipeg, mercredi, de retour d'un voyage de six mois en Europe.

## La Greve de Fernie

Les mineurs de Fernie et des carrières avoisinante se sont remis à l'ouvrage hier matin, après avoir fait subir à leurs patrons une grève prolongée. Les salaires ont été haussés ; le nouveau règlement sera en vigueur pour deux ans, de sorte que d'ici là la possibilité de suspension de travail ne paraît pas sériense. Les difficultés qui ent surgi cet hiver dans les districts miniers de l'Alberta et de la Colombie Anglaise ont contribué pour beaucoup à rendre l'hiver particulièrement pénible en beaucoup d'endroits dans l'Ouest canadien.

## Les Nouveaux Colons de l'Ouest

LES NATIONALITÉS QU'ILS REPRÉSENTENT

Le rapport du département de l'intérieur pour l'exercice 1906–1907, constate qu'il y eut, cette année-là, 41.869 concessions gratuites de homesteads au Nord-Ouest, à des familles représentant 105.420 âmes.

Ces colons ont été classifiés par nationalités comme suit :

| Canadiens : | Nombre |
|---|---|
| D'Ontario | 7,584 |
| De Québec | 792 |
| Dé la Nouvelle-Ecosse | 348 |
| Du Nouveau-Brunswick | 245 |
| De l'Ile du P.-E. | 167 |
| Du Manitoba | 1,531 |
| De la Saskatchewan | 393 |
| De l'Alberta | 393 |
| De la Colombie-Anglaise | 122 |
| De Terreneuve | 17 |
| Retournés des Etats-Unis | 703 |
| Retournés du Yukon | 6 |
| Ayant déja eu un homestead | 2,951 |
| Total des Canadiens | 15,252 |
| D'autres pays britanniques : | |
| Anglais | 5,897 |
| Ecossais | 1,657 |
| Irlandais | 343 |
| Australiens | 14 |
| Néo-Zélandais | 12 |
| D'autres colonies anglaises | 4 |
| | 8,127 |
| Etrangers : | |
| Etats-Unis | 12,485 |
| Pérou | 1 |
| Total des Américains | 12,486 |
| D'Europe : | |
| Français | 317 |
| Belges | 317 |
| Suisses | 56 |
| Italiens | 14 |
| Roumaniens | 65 |
| Allemands | 1,024 |
| Austo-Hongrois | 2,193 |
| Hollandais | 75 |
| Danois | 109 |
| Suédois | 589 |
| Russes (sauf les Mennonites) | 534 |
| Mennonites | 143 |
| Doukhobors | 7 |
| Total Européens | 5,443 |
| D'Asie : | |
| Syriens | 20 |
| Perses | 1 |
| Turcs | 2 |
| Total Asiatiques | 32 |

## L'AVENIR

*— Echange —*

La grande question à laquelle, la plupart des jeunes gens n'osent s'arrêter : l'avenir

Un grand nombre embrassent une carrière parce qu'on la leur a tracée ; d'autres suivent tout bonnement le cours des évènements, ne consultant même pas leurs goûts et leurs aspirations, ils n'ont nulle ambition, et se fient au hazard N'est-il pas malheureux en effet de constater avec quelle indifférence un grand nombre considère cette question. Il est vraiment déplorable, et l'on rougit de s'entendre dire par un jeune homme de vingt ans ou à peu près : Toutes les professions, tous les métiers sont encombrés, que ferons-nous donc ? Cet avenir dont on nous parlait étant jeunes et qui nous souriait alors, nous l'entrevoyons maintenant avec crainte.

O vous, jeunes gens, qui parlez ainsi, le premier pas vers un avenir sûr et plein de promesses, serait pour vous, d'économiser quelques piastres, et de voir et juger par vous-mêmes à la première occasion, des immenses ressources et des avantages exceptionnels offerts à tous dans notre Nord-Ouest.

Quelque profession que vous ayez, quelles que soient vos aptitudes, vous trouverez toujours dans ce vaste territoire quelque industrie qui vous offrira un champ incomparable où vous pourrez developper vos talents dans toute leur plénitude. Si vous avez du courage et de la persévérance, le succès vous sourira soyez en sûrs.

## M. Laurier a Londres

L'on a vu par les dépêches que sir Wilfrid Laurier s'est opposé à la motion demandant que la conférence intercoloniale fut désignée à l'avenir sous le nom de "Conseil impérial".

La raison qu'il donne de son objection vaut la peine d'être signalée, car elle ne parait pas tant une objecton de principe qu'une objection d'intérêt.

"Je ne voulais pas, dit il, d'une résolution qui aurait pu donner occasion aux exaltés du Canada, de soulever les préjugés, car, a-t-il ajouté, nous avons nos exaltés chez nous, M. Bourassa et autres".

M. Bourassa règlera bien ses comptes avec M. Laurier, si le premier-ministre aussitôt de retour au pays, ne s'empresse pas de se contredire, comme cela lui arrive assez souvent.

Mais il est bon de retenir l'aveu de M. Laurier que son opposition à la création d'un Conseil impérial n'est motivée que par une question d'intérêt politique.

Pour un peu le premier-ministre se mettrait encore à répéter ses discours de 1897, offrant d'envoyer les Canadiens se battre n'importe où.

Laissé à lui-même, M. Laurier serait moins sûr que jamais.

*L'Evènement.*

## MENUS PROPOS

Une prison modèle.

C'est la prison de Thornberg, en Suisse.

Voici comment est distribuée la journée des détenus :

7 heures du matin— Lever. Eau chaude pour la toilette. Nettoyage des cellules.

8 heures— Déjeuner : café au lait, petits pains frais et liqueurs

9 et 12 heures— Jeux de cartes et de boule dans la cour de la prison. Autres récréations.

Midi— Diner : soupe, rôti avec deux légumes, dessert, café, liqueurs, une pinte de vin par homme.

1 heure de l'après-midi— Promenade en ville ou excursion dans les montagnes, avec halte dans les cafés.

6 heures— Souper, tabac, liqueurs, parties de cartes.

9 heures— Repos bien gagné.

Bien des hommes "libres" seraient disposés à troquer leur liberté contre une place de prisonnier à Thornberg !

Le Manitoba.

Mercredi, 8 Mai 1907

## Quand-Même !

Ceux qui disent : "A quoi bon ?" ne sont bons à rien, mais ceux qui espèrent et qui agissent "quand-même" sont bons à tout !

Paul Déroulède.

## Coups de Plume

Monsieur Borden, le chef de l'opposition conservatrice, fera une tournée politique dans l'Ouest, l'automne prochain.

Il sera accompagné des orateurs les mieux doués du parti. Nous espérons que monsieur Monk sera aux côtés de monsieur Borden.

***

Le *Free Press* de lundi matin affirmait, dans une dépêche venue d'Ottawa, que l'hon. M. Roblin dirigerait les forces conservatrices de l'Ouest, aux prochaines élections fédérales.

Cette grosse nouvelle a été démentie quelques heures plus tard par M. Borden, le chef de l'Opposition, et par monsieur Roblin lui-même.

Quelle est l'idée du *Free Press* de lancer de tels canards dans le public ?

Cet incident donne cependant une preuve de la confiance qu'inspire l'hon. M Roblin au sein des populations de l'Ouest. Et cette confiance va bien au delà des frontières de notre province.

Nous ne croyons pas que monsieur Roblin, maître de l'administration de notre province, abandonne son poste, au moins pour le moment. Sa récente campagne politique comportait un programme dont l'exécution s'impose ; et notre premier-ministre actuel est bien l'homme le mieux doué pour voir à l'exécution de ce programme.

***

Nous lisons dans l'*Evénement* du 2 mai :

"L'hon. M. Pugsley, premier-ministre du Nouveau-Brunswick a définitivement décidé de se porter candidat pour le mandat fédéral de la cité de St-Jean.

"M. Pugsley est un politicien genre Blair, qui travaille avant tout dans l'intérêt de M. Pugsley et d'une coterie de partisans qu'il a eu l'habileté de se faire dans les deux partis.

"Conservateur jusqu'en 1896, il vient de donner les raisons qui l'ont amené à abandonner ce parti :

"On me reproche en certains quartiers, dit-il, d'avoir été conservateur. Je me suis séparé du parti conservateur en 1896, parce que je différais d'opinion avec les chefs de ce parti sur deux questions : les écoles du Manitoba et le contrat accordé par Sir Charles Tupper à la ligne Allan, pour un service rapide, contrat qui autorisait cette ligne à laisser de côté St-Jean. En 1896, j'ai présenté un ticket indépendant avec M. McLaughlin. Le résultat des élections générales et les progrès du Canada depuis cette époque m'ont rapproché du parti libéral. A l'heure actuelle, je reconnais pour chef un homme qui est aimé du peuple comme aucun autre ne l'a encore été, Sir Wilfrid Laurier."

"Il n'y a donc pas à s'y méprendre, M. Pugsley est un fanatique, ou, en tous cas, un adversaire résolu des droits des minorités, dans la confédération. Il a trouvé tout naturel d'aller au parti libéral, pour faire triompher ses idées étroites.

"La liste des fanatiques pour qui le parti libéral a été un refuge et une occasion de se faire valoir, s'allonge de plus en plus. McCarthy, Wallace, Sifton, Watson, Greenway, Pugsley, etc Pour tous ces ennemis de notre race et de notre foi, M. Laurier est l'instrument idéal de leurs desseins."

Nous n'ajoutons pas de commentaires excepté celui-ci : il est assez curieux de constater comme tous nos adversaires ont été traités avec égards par sir Wilfrid Laurier. Vraiment il suffit qu'un homme porte le stigmate du persécuteur pour que le chef libéral le marque à son tour comme un homme envers lequel il doit s'acquitter d'une dette.

Quand la passion du moment sera éteinte, quand l'engouement libéral sera passé, cette constatation paraitra extraordinairement étrange aux yeux de tous, et surtout profondément humiliante pour notre race.

***

On croyait qu'il n'y aurait pas de contestations d'élection !

Le parti libéral a pourtant jugé à propos de filer en cour une pétition demandant l'annulation de l'élection de Morris.

L'hon. M. Campbell va passer facilement à travers cette mesquine tracasserie de ses adversaires. M. Campbell est un excellent et très utile ministre. L'acharnement qu'on déploie contre lui est une preuve de l'efficacité de sa présence dans le cabinet.

L'honorable procureur-général vient de partir pour l'Angleterre Il est peu probable que la malice qu'on veut lui faire l'empêche d'admirer les flots de l'océan et de jouir de son séjour dans la vieille Angleterre.

La rancune et l'esprit de revanche sont les *impedimenta* nécessaires de la politique ; M. Campbell les a laissés bien loin derrière lui.

***

UN COUP D'ŒIL SUR L'EXTRÊME OUEST.

Jusqu'ici le Japon règlementait l'émigration au Canada de ses nationaux. Or, il vient de supprimer toutes les anciennes restrictions. On peut donc s'attendre à ce que la Colombie-Anglaise soit envahie par la race jaune. Il faut savoir que déjà la Colombie-Anglaise comptent les japonais par miliers : ils foisonnent dans les grands hôtels, dans les buanderies, dans les établissements miniers, dans les chantiers. Ils gagnent généralement un salaire inférieur àcelui des blancs.

La main-d'œuvre nationale souffrira nécessairement de l'immigration japonaise ; nous croyons que ce serait un acte de sage courage et de prévoyance que d'entraver ce mouvement des sujets du Mikado, même s'il s'en produisait quelque surprise à Londres ou à Tokio.

***

LE SOCIALISME AU CANADA

Les ouvriers socialistes de Montréal ont tenté une démonstration publique, au 1er mai. Le drapeau rouge, l'emblême des revendications outrées de ces doctrinaires, et le chant de l'*Internationale* devaient faire parties dominantes du programme.

Les autorités ont jugé que les socialistes étaient trop tapageurs et que leur manifestation offrait des dangers ; en conséquence, on l'a supprimée, au moins dans une bonne mesure. Les dépêches nous disent que les étudiants de l'Université Laval ont pris une part énergique à ce mouvement de répression. Nous constatons ce dernier fait avec satisfaction, car il marque chez la jeunesse canadienne-française l'idée bien arrêtée de ne pas se laisser entraîner vers des doctrines économiques funestes.

Les messieurs, en cravate ou en blouse, qui nous viennent d'outre-mer feront bien de songer que dans ce pays-ci, les biens ne sont pas en commun, mais existent pour le bien commun et sont à la disposition de tous ceux qui veulent travailler honnêtement. Il peut y avoir, ici et là, des difficultés entre patrons et ouvriers, mais le capital et le travail n'en sont pas encore rendus à se regarder comme deux ennemis dont les comptes doivent se règler à main armée.

Voici comment un échange de l'Est commente les faits et gestes du socialisme à Montréal.'

"Montréal, en passe de devenir une grande cité, ne pouvait échapper aux inconvénients graves qui en sont comme l'accompagnement obligé

Dans les rangs pressés de sa population quasi cosmopolite et toujours croissante, prennent place, de jour en jour, nombre de gens professant des doctrines étrangères et à tendances subversives de l'ordre public.

C'est ainsi qu'on y a vu le socialisme s'insinuer sans bruit d'abord, grandir peu à peu ensuite jusqu'à s'afficher avec l'insolence dont il est du reste coutumier.

Au mois de mai 1906, une procession de ces spètres à rebours défilait au grand jour, dans les rues de la ville, drapeau rouge en tête.

Le spectacle de cette démonstration hardie et des insultes sérieuses dont elle fut l'occasion avait très impressionné ceux qui en furent les témoins et les victimes.

Aussi a-t-on énergiquement résolu d'en empêcher la répétition cette année.

Mgr Bruchési a lui-même donné lecture d'une lettre pastorale où il fustige avec vigueur ces fauteurs de désordres que sont les socialistes et adjure ses ouailles de s'en garer comme de la peste.

De son côté, le maire Ekers a lancé une proclamation prohibant toute parade socialiste.

## Une Session desastreuse

### POUR LE GOUVERNEMENT LAURIER.

Nous publions ci-après un article, tiré de l'*Evénement* de Québec. Cet article donne une idée bien fidèle du désarroi dans lequel est tombé le parti ministériel à Ottawa. La débandade a été complète depuis le départ de sir Wilfrid Laurier pour l'Angleterre :

Même au milieu des fêtes dont il se grise, M. Laurier a dû se sentir soulagé en apprenant la nouvelle de la prorogation de nos chambres fédérales. Il lui en coûtait tant de partir avant la fin de cette extraordinaire session, d'où il sort avec un gouvernement mutilé par la corruption qui le ronge depuis les premiers jours de son existence.

Cette session est, en effet, la plus désastreuse que le cabinet Laurier ait encore eu à traverser. Elle a été longue parceque mal préparée, scandaleuse parce que mal dirigée et désastreuse parce que le régime basé sur la corruption et vivant de fraude, se décompose de lui-même.

Mal préparée, avons-nous dit, et la révision du tarif en est la meilleure preuve. Après de longs mois de pérégrinations, d'enquête et de discussion au sein du conseil des ministres, le résultat de toutes ces délibérations fut soumis au Parlement. Il provoqua aussitôt une protestation générale de la part du commerce et de l'industrie. Des centaines de délégations furent obligées de se rendre à Ottawa. La chambre attendit pendant un mois. Autant de temps de perdu. Puis le tarif fut finalement adopté pour le plus grand ennui du commerce qui continue à se plaindre de ses complications inutiles. Dans son ensemble, il est tout de même à base protectionniste, pour achever de démontrer la mauvaise foi du parti libéral dont les promesses de régénération par le libre-échange s'évanouissent de plus en plus.

La loi sur les conflits ouvriers était également mal bâtie, et si elle arrive à quelque résultat il faudra en remercier l'opposition dont plusieurs suggestions pratiques ont été acceptées.

Plusieurs mesures annoncées dans le discours du trône ou promises depuis longtemps, sont encore ajournées, qui auraient pu être discutées et votées si les ministres faisaient leur devoir. En les soumettant, au début de la session, la chambre aurait pu les étudier pendant qu'elle attendait après le tarif. Le retard du gouvernement est donc inexcusable.

Mal dirigée, la session a tourné en désastre pour le gouvernement. Avant même qu'elle s'ouvrit, un ministre donnait sa démission, et il n'y a pas encore un mois qu'un autre collègue de M. Laurier était obligé de quitter la place. Et le premier-ministre le laissait partir avec un empressement compromettant pour lui-même. Qui voudra croire, en effet que M. Laurier ne connaissait pas depuis longtemps tout ce qui peut avoir motivé la décision de ses collègues. Mais il pensait pouvoir les sauver, sans doute, et ce n'est que sur les menaces d'un simple député, qu'il a compris le danger imminent de garder davantage des hommes qui pouvaient plus tard l'entrainer dans leur retraite.

Le scandale éclate de plusieurs côtés à la fois, et il n'est pas d'enquête faite par les différentes commissions de la chambre dont la preuve n'ait montré le parti ministériel de plus en plus gangrené par le péculat. On a voulu savoir ce que recouvrait ce compte de $ 160,000 présenté par le Grand-Tronc-Pacifique et retiré ensuite lorsque les officiers publics ont voulu se rendre compte de ses détails. Le gouvernement a refusé de laisser faire cette enquête, mais ce refus lui sera plutôt dommageable dans l'opinion publique. L'enquête sur les achats de terres pour les fins d'intérêt public, a révélé des profits énormes réalisés aux dépens des contribuables, et les débats sur la vente des terres publiques dans l'Ouest, a montré le même système en opération partout : l'occasion invariable donnée aux amis du pouvoir de faire d'énormes spéculations.

Inutile de rappeler la regrettable attitude des députés Canadiens-français sur toutes les questions qui concernent plus spécialement la province de Québec. Tous les représentants libéraux de la province de Québec, à l'exception de MM. Bourassa, Lavergne et Robitaille, n'ont vu et compris qu'une chose, l'intérêt du pouvoir.

Le gouvernement reste apparemment fort avec sa grosse majorité qui se raccole toujours à chaque occasion difficile, mais cette session a démontré plus que jamais la faiblesse réelle de ce régime dont chaque succès s'explique finalement par un acte de corruption. Le pays paye les frais de ce régime. La dépense annuelle dépasse 100 millions.

Le temps est arrivé de continuer en dehors de la chambre la campagne qui se fait au cours des sessions.

## Le Japon et le Canada

Nous espérions que le Japon deviendrait un marché considérable pour notre blé. Or, le Japon paraît vouloir s'approvisionner, aux Etats-Unis.

Nos prix sont trop élevés pour le consommateur japonais.

Voilà un problème qui pourrait peut-être intéresser la *Commission du Transport*.

## Le Parti Conservateur s'organise.

M. R. L. Borden, chef de l'Opposition aux Communes, doit faire une tournée dans la province de Québec, pendant la saison pour organiser la prochaine lutte.

Les honorables messieurs Thomas Chapais, L. P. Pelletier, messieurs Monk, Bergeron, députés, T. Chase-Casgrain, Rufus Pope, H. B. Ames, et L. T. Maréchal, accompagneront le chef conservateur.



## Ville de St. Boniface

### PROMULGATION DE DIVERS REGLEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

Avis est donné que le Conseil de la Ville de St-Boniface a passé et approuvé les divers règlements ci-après mentionnés, étant tous des règlements créant des dettes pour la construction de certains ouvrages spéciaux et autorisant l'émission de débentures couvrant les divers montants respectifs ci-après énumérés, et pourvoyant au paiement de ces dettes par des taxes spéciales imposées sur les propriétés ayant front sur les dits ouvrages respectivement, savoir :

| No. du Rè-glement. | Location des ouvrages. | Montant de la dette. |
|---|---|---|
| | EGOUTS. | |
| 409 | Rue Eugénie, du lot 8, bloc 13, à l'avenue Taché | $ 717.70 |
| 410 | Avenue Taché, de la rue Eugénie à la rue Marion | 172 16 |
| 411 | Rue Marion, de la rue Des Meurons à la Rivière Rouge | 1640 99 |
| | EXTENSIONS. | |
| 412 | Extension de la rue Bertrand de son extrémite Est à la rue Des Meurons. | 3941 30 |
| 413 | Extension de la rue Aulneau de l'avenue Hamel à la rue Hôpital | 3353 92 |
| | TROTTOIRS. | |
| 434 | Rue Larivière, côté Sud, de la rue Des Meurons à la rue Youville. | 341 56 |
| 435 | Rue McTavish, côté Est, de la rue Plinguet à la rue Mission. | 1123 23 |
| 436 | Rue Archibald, côté Ouest, de l'avenue Provencher à la rue Mission. | 581 97 |
| 437 | Rue Notre-Dame, côté Sud, de l'avenue Taché à la rue du Collège. | 813 12 |
| 438 | Avenue Hamel, côté Nord, de la rue Richot à la rue Des Meurons. | 340 65 |
| 439 | Rue St Jean Baptiste, côté Ouest de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel. | 437 69 |
| 440 | Rue Dubuc, côté Nord, de la rue Des Meurons à la rue de la Seine. | 737 30 |
| 441 | Rue Hill, côté Est, de la rue Eugénie à la rue Dubuc. | 430 80 |
| 442 | Rue Adélaide, côté Sud, de la limite Est du lot 13, plan 121 au Chemin Ste-Marie. | 58 19 |
| 443 | Rue St-Jean-Baptiste, côté Est, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel. | 429 80 |
| 444 | Avenue Provencher, côté Sud de la rue Des Meurons à la rivière Seine. | 439 65 |
| 445 | Rue Horace, côté Sud, de la rue St-Joseph à la rue St-Jean Baptiste. | 829 49 |
| 446 | Rue Marion, côté Sud, du Chemin Ste-Marie au pont Norwood. | 353 28 |
| 447 | Rue Gagnier, côté Sud, sur toute sa longueur. | 250 91 |
| 448 | Avenue Provencher, côté Sud, d un point à 118'3 Est d'Aulneau à la rue Des Meurons. | 1216 01 |
| 449 | Rue du Collège, côté Ouest, de la rue Kitson, à la limite Nord du lot de Paroisse 82 | 699 99 |
| 450 | Rue Bertrand, côté Sud, de la limite Nord du lot 40, plan 692 à la rue Des Meurons. | 795 78 |
| 451 | Rue Aulneau, côté Est, d'un point 60'75 Sud de Provencher à l'avenue Cathédrale. | 481 36 |
| 452 | Avenue Cathédrale, côté Nord, de la rue St-Jean-Baptiste à un point 132' Est. | 63 89 |
| 453 | Rue Eugénie, côté Nord, de la rue St-Joseph à la rue du Collège. | 969 25 |
| 454 | Avenue Provencher, côté Sud de la rue Aulneau à un point 118'3 Est. | 534 00 |
| 455 | Rue Aulneau, côté Est, de l'Avenue Provencher à un point 60'75 Sud. | 189 98 |
| | EGOUTS. | |
| 456 | Rue St-Jean Baptiste, de l'avenue Provencher à l'avenue Cathédrale. | 3540 00 |
| 457 | Avenue Provencher, de la rue Archibald à la rue Laflèche. | 1584 00 |
| 458 | Rue Ritchot, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel | 2870 40 |
| 459 | Rue Horace, du Chemin Ste-Marie à l'avenue Taché | 2961 20 |
| 460 | Troisième Rue et avenue Chandos, du chemin Ste-Marie à la quatrième rue. | 8239 00 |
| 461 | Rues Hill et Eugénie, de la rue Dubuc à l'avenue Oak. | 3368 40 |
| 462 | Chemin Ste-Marie, de l'avenue Taché à la quatrième rue | 5698 20 |
| 463 | Rues Dubuc, Des Meurons et Deschambault, de l'avenue Oak à la rue Youville | 25399 00 |
| 464 | Avenue Taché, du Chemin Ste Marie à la rue Eugénie et rue Kitson, de l'avenue Taché à l'avenue Oak. | 10216 60 |
| 465 | Rue St-Jean-Baptiste, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel. | 3369 80 |
| 466 | Avenue Linden, de la rue Marion à la ligne Sud du lot 8, plan 121. | 1179 40 |
| 467 | Avenue Taché, du Chemin Ste-Marie à la troisième rue | 2540 60 |
| | NIVELLEMENTS. | |
| 468 | Rue Ritchot, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel | 215 95 |
| 469 | Rue du Collège, de la seconde avenue à la ruelle entre les lots de paroisse 81 et 82 | 220 00 |
| 470 | Ruelle entre les rues Aulneau et Langevin, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel | 60 61 |
| 471 | Ruelle entre les rues Langevin et Ritchot, de l'avenue Cathédrale, à l'aveue Hamel. | 53 90 |
| 472 | Ruelle entre les rues Rischot et St-Jean Baptiste, de l'avenue Cathédrale et l'avenue Hamel. | 85 53 |
| 473 | Ruelle entre l'avenue Taché et la rue St-Joseph, entre les rues Horace et Marion, bloc 7 plan 386. | 25 75 |
| 474 | Rue McTavish, de la rue Plinguet à la rue Mission. | 542 56 |
| 475 | Rue Langevin, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel. | 178 19 |
| | PAVAGES | |
| 476 | Avenue Taché, de l'avenue Provencher à la rue Notre-Dame. | 8331 59 |
| 477 | Avenue Provencher, de l'avenue Taché à la rue St-Jean-Baptiste. | 31807 95 |
| | TROTTOIRS. | |
| 478 | Rue Ritchot, côté Est, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel. | 368 81 |
| 479 | Rue Ritchot, côté Ouest, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel. | 358 65 |
| 480 | Seconde Avenue, côté Nord, du Chemin Ste-Marie à la rue du Collège. | 113 36 |
| 481 | Règlement pour pourvoir à la consolidation des montants requis pour améliorations locales et pour l'émission de débentures tel que mentionné dans les Règlements Nos. 434 à 452 et 478 à 480 inclusivement. | 11447 57 |
| 482 | Règlement pour pourvoir comme dans le cas précédent à la consolidation des règlements Nos. 453 à 455 inclusivement. | 1693 23 |
| 483 | Règlement pour pourvoir comme dans le cas précédent à la consolidation des Règlements Nos. 456 à 467 inclusivement. | 65956 60 |
| 484 | Reglement pour pourvoir comme dans le cas précédent à la consolidation des Règlements Nos. 468 à 475 inclusivement. | 1402 40 |
| 485 | Pavage en blocs de bois créosotés de l'avenue Taché, de l'avenue Provencher, à la rue Notre-Dame et de l'avenue Provencher de l'avenue Taché au lot 3, plan 389, subd 76. | 66899 22 |
| 489 | Règlement pour pourvoir à la consolidation des montants requis pour améliorations locales et pour l'émission de débentures tel que mentionné dans les Règlements Nos. 476 et 477. | 40139 54 |
| | CONNECTIONS D'EGOUTS. | |
| 490 | Avenue Taché, de l'avenue Provencher à la rue Notre-Dame. | 334 57 |
| 491 | Rue Marion, de l'avenue Taché au Chemin Ste-Marie. | 810 48 |
| 492 | Rue Berry, de l'avenue Taché à l'extrémité de la rue. | 1090 94 |
| 493 | Rue Eugénie, de l'avenue Taché à la rue Collège. | 1212 36 |
| 494 | Rue Plinguet, de la rue Archibald au Chemin Dawson. | 419 65 |
| 495 | Rue de la Vérandrye, de l'avenue Taché à la rue St Jean-Baptiste. | 1031 41 |
| 496 | Rue Archibald de l'avenue Provencher à la rue Plinguet. | 828 11 |
| 497 | Avenue Taché, de la rue Hôpital, à la rue Eugénie. | 854 41 |
| 498 | Avenue Provencher, de la rue Archibald à la rue Laflèche. | 1118 04 |
| 499 | Avenue Provencher, de l'avenue Taché à la rue Thibault. | 2490 18 |
| 500 | Règlement pour pourvoir à la consolidation des montants requis pour améliorations locales et pour l'émission de débentures tel que mentionné dans les règlements Nos. 490 à 499 inclusivement. | |

Avis est aussi donné que le Conseil de la Ville de St-Boniface a passé et approuvé les règlements ci-après mentionnés, savoir ;

407—Abrogeant partiellement le règlement No. 280, pour établir ou ouvrir certaines ruelles.

408—Pour amender le réglement No. 331, concernant l'aqueduc.

414—Pour fixer la taxe spéciale d'aqueduc, en ce qui concerne les lots de coin.

415—Pour amender le Reglement No. 164, concernant les ouvrages d'amélioration locale dans la ville.

416—Pour amender le règlement No 306, concernant le nivellement de la rue Deschambault, de la rue Des Meurons à la ligne principale du C. N. R.

417—Pour amender le réglement No. 305, concernant le nivellement de la rue Notre-Dame, de la rue Laflèche à la rue Maisonneuve.

418—Pour soumettre aux votes des électeurs le réglement No 22 de la Commission scolaire du District de St Boniface No 1188.

419—Accordant une exemption limitée de taxes à Allan J. Adamson et autres.

420—Autorisant la ville d'emprunter $100.000 00 pour l'achat ou la construction de ponts.

421—Pour autoriser l'achat d'un Parc Publics.

422—Pour exempter de taxes les Pères Oblats.

423—Pour amender le règlement No 9, concernant les nuisances publiques.

424—Amendant le règlement No 28, concernant la protection contre les incendies

420—Pour établir et ouvrir certaines ruelles.

426—Pour autoriser le service des tramways le dimanche.

427—Concernant le système municipal de téléphones.

428—Règlement pour établir une ruelle dans le bloc 1, partie du lot de paroisse 89, plans 368 et 386.

429 Fixant le taux des taxes pour l'année 1906

430—Pourvoyant à l'engagement d'un Secrétaire-Trésorier pour la Ville.

431—Pourvoyant à la nomination d'un inspecteur des installations électriques.

432—Amendant le règlement No 428, concernant l'établissement et l'ouverture d'une ruelle, dans le bloc 1, partie du lot de paroisse 89, plans 363 et 386.

433—Nomination de S. J Dusseault et Paul Gagnon comme évaluateurs pour l'année 1907

486—Amendant le Règlement No. 331, concernant l'aqueduc.

487—Concernant la manière d'établir le coût des améliorations locales.

488—Permettant à la Ville en certains cas d'ordonner le raccordement de certaines propriétés à l'aqueduc et à l'égout de la rue où elles sont situées.

Quiconque désirerait faire annuler les dits règlements ou aucun d'eux en tout ou en partie devra faire une demande à cet effet au juge de la Cour du Banc du Roi siégeant en chambre dans les deux semaines qui suivront la publication de cet avis pendant trois semaines consécutives, une insertion par semaine, dans le journal "Le Manitoba" et dans le "Norwood Press" sinon sa demande ne pourra être entendue.

Saint-Boniface, ce 30 jours d'avril, 1907.

J. B COTE,
Secrétaire-Trésorier.





## Ville de St-Boniface

### PAVAGES

Avis est présentement donné que le Conseil Municipal de la Ville de St. Boniface a l'intention de faire et construire les divers ouvrages d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché dans chaque cas respectif par une pétition, tel que ci-après mentionné.

Dans les cas respectifs où les dits ouvrages d'amélioration locale seront faits, la Ville émettra des débentures pour un montant suffisant pour se procurer un montant d'argent égal au coût de l'ouvrage, et cotisera et prélèvera une taxe annuelle uniforme de frontage suffisante pour payer l'intérêt et accumuler un fonds d'amortissement pour éteindre le montant des dites débentures en 20 années, l'intérêt sur la dette et le placement du fond d'amortissement étant calculé à 4 % par année.

Dans les cas mentionnés dans la liste ci-après où la Ville en général assumera une partie du coût de l'ouvrage, la dite cotisation annuelle ne sera que pour la part du coût qui est en outre de la part de la Ville.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, par aucun des dits travaux d'amélioration locale respectivement représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil contre tels travaux d'amélioration locale ou contre la cotisatison projetée pour en payer le coût, la Ville pourra sans autre avis procéder à la construction de ceux des dits travaux d'amélioration locale qui n'auront pas été opposés en la manière ci-dessus, et prélever des taxes de frontage comme dit ci-dessus.

Les ouvrages d'amélioration locale qu'on se propose de faire sont des pavages permanent en bloc d'asphalte posés sur une fondation en béton, dans les rues et parties de rues suivantes :

Avenue Provencher, 2 routes de 24 pieds chacune en largeur, de chaque côté de la rue, depuis la rue Laflèche jusqu'à la rue Archibald, la Ville assumant les deux cinquième du coût total estimé à $9392,60

Rue Archibald, de l'avenue Provencher à la rue Plinguet, 30 pieds en largeur, au milieu de la rue, la Ville assumant un cinquième du coût total estimé $19748,60

Rue Plinguet, de la rue Archibald au Chemin Dawson, 30 pieds de largeur au milieu de la rue, la Ville assumant un cinquième du coût total estimé à $13811,60

St. Boniface 25 Avril, 1907.

(Par ordre) J.-B. COTÉ,
Sec.-Trésorier.

## Ville de St. Boniface

Le Conseil ayant décidé de paver les rues St. Jean-Baptiste, de l'Avenue Provencher à la rue Hamel, et Dumoulin, de l'Avenue Taché à la rue Thibault, avis est donné par les présentes qu'en vertu du règlement des égoûts, tous les propriétaires de terrain, même vacant, sur le parcours des rues ci-dessus nommées, auront à faire la connexion, avec l'égoût de la rue d'ici au premier d'Août prochain, sinon la Ville fera faire cette connexion aux frais du Propriétaire et le coût en sera chargé à la propriété intéressé.

Toute connexion doit être faite sous la surveillance et la direction de l'Ingénieur de la Ville et seulement après qu'un permis aura été obtenue du dit Ingénieur

Daté à St. Boniface le 1er Avril 1907.

J. B. COTE,
Secretaire-Trésorier

## CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Chambres et Pension, 28, Rue Ritchot.

—Après demain, fête des Arbres, congé civique.

—Comment fêterons-nous la Saint-Jean-Baptiste, le mois prochain?

—Le C. N. R. publie un plan très élaboré de ses futures usines du Fort Rouge

—La population actuelle de Brandon est de 12,300 âmes. C'est la seconde ville de la province.

—A louer, 5 acres de terrain, aussi un acre et un tiers à 3 milles de la la ville. S'adresser à A. Gauvin.

—M. J.-Bte Leclerc, ouvrira sous peu un magasin de tabacs, pipes et cigares au No. 15 Avenue Provencher.

—Le pavage en bitulithique de la rue Eugénie paraît de bonne qualité; Norwood semble de plus en plus tenir à ce pavage.

—La grève des manoeuvres aux élévateurs de Fort William s'est réglée lundi. L'ouvrage a immédiatement repris avec activité.

—MM. J.-Bte Côté et Edouard Guilbault, sont arrivés, dimanche dernier d'un voyage de quelques jours dans la province de Québec.

—On demande: des cuisinières filles de chambres, servantes pour servir les tables, etc., etc. S'adresser à M. Flanagan, 625, Rue Main.

—M. Cecil Goddard, ancien ingénieur de Saint-Boniface, est appelé à Morden, où il surveillera l'installation de la lumière électrique.

—Maisons à louer, à la Rivière-la-Seine, s'adresser à Noël Bernier, McIntyre Block, ou à résidence, 147 avenue Provencher, St-Boniface.

—On annonce le mariage de M Napoléon Léveillé, de la Banque d'Hochelaga, avec Mademoiselle Brunelle de Winnipeg, pour le 14 du courant à Winnipeg.

—Savez-vous quelle est la valeur de la propriété imposable à Winnipeg? $90,000 000! C'est une augmentation extraordinaire au cours des derniers deux ans.

—Monsieur et madame Simon, et mademoiselle Simon, Garry Street, de Winnipeg, sont revenus, jeudi d'une vacance de quelques semaines à Atlantic City.

—Nos amateurs ont commencé à faire du *baseball*. Dimanche, on a pris une bonne partie, sur le terrain vacant du C. N. R. à Saint-Boniface, au nord du chemin de fer.

—Fernand Lhœst, 1er prix du Conservatoire de Liège, classe de Monssieur Jules Debefre, donne des leçons de solfège, piano et violoncelle. Rue Notre-Dame 111, St. Boniface.

—Kuroki, le fameux général Japonais qui porta de si rudes coups aux Russes dans la récente guerre de Mandchourie doit passer à Winnipeg dans trois ou quatre jours, en route pour l'Europe.

—M. et Madame Levasseur, de Fannystelle, sont partis hier soir pour la Province de Québec; ils visiteront St. Paul Minn., Boston Mass. et New-York.; ils seront absents 3 ou 4 mois.

—Jos. Ledoux et Ambroise Boucher, convaincus d'avoir vendu de l'alcool aux sauvages de la réserve de Pine Creek, ont été condamnés à $100 d'amende devant un magistrat de Winnipegosis.

—Les Compagnie des tramways va poser une double-voie sur l'Avenue William, à Winnipeg. A Saint-Boniface, nous nous contenterons d'une voie simple, pourvu que les chars y passent plus souvent qu'aujourd'hui!

—Le R. P. Portelance, O. M. I. a donné une intéressante conférence sur l'histoire du Canada, au Cercle du Sacré-Cœur, dimanche soir. Le cercle du Sacré-Cœur assiste en ce moment à une série de conférences sur l'histoire du Canada.

—Les manoeuvres employés à la construction du Grand Tronc Pacifique, près de Portage-la-Prairie, ont pris depuis quelque temps l'habitude de quitter l'ouvrage sans avis, de *jumper la job*, en langage technique. Les entrepreneurs ont fait un exemple, lundi, et en ont fait condamner dix qui, faute d'argent pour payer l'amende, ont dû prendre le chemin de la prison.

—On se plaint de la rareté des instituteurs dans la province; on fermera des écoles en certains districts. Les récents examens nous donneront bientôt des diplômés de deuxième et troisième classes qui pourront répondre à une partie des besoins actuels. La hausse des salaires ne serait peut-être par une mauvaise politique; la vie coûte cher dans l'Ouest, et la classe enseignante s'en ressent comme reste des mortels.

## 1907

## REGISTRATION OF ELECTORS

### ELECTORAL DIVISION OF ST. BONIFACE

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of "The Manitoba Election Act," it has been determined to add to and revise the List of Electors of the several Electoral Divisions in the Province. The dates on and places at which applications for registration, for striking names off the List of Electors, and for the correction of errors, will be received are as follows:

On Monday, May 27, at the residence of A. Gauthier, St. Agathe;

On Tuesday, May 28, at the residence of F. Roy, St. Norbert;

On Wednesday, May 29, at the residence of L. Leblanc, St. Adolphe.

On Thursday, May 30, at the residence of Joseph Hanger, St Vital East;

On Friday, May 31, at Woolsey Hall, Norwood;

On Saturday, June 1, at the Town Hall, St. Boniface;

Henri Casson, of St. Boniface, has been appointed Registration Clerk and will attend and sit at the places and on the dates named above between the hours of 8 o'clock a. m and 12 o'clock noon, and 1 o'clock and 6 o'clock p. m., unless other hours are stated in the above paragraphs.

A court of revision will be held in the Town Hall, St. Boniface, Friday June 21st commencing at the hour of 11 o'clock a. m. and closing at 6 o'clock p. m., to consider all applications filed with the Registration Clerk, and also the applications of other persons to have to their names added to the List of Electors.

Only such persons whose names are not on the last revised List of Electors, but possess the qualifications to be registered as electors under the provisions of "The Manitoba Election Act," need attend the the registration sittings or Court of Revision for the purpose of being so registered.

Dated at the office of the Provincial Secretary this first day of May, A. D. 1907.

D. H. McFADDEN,
Provincial Secretary.

## 1907

## REGISTRATION OF ELECTORS

### ELECTORAL DIVISION OF LA VERANDRYE

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of "The Manitoba Election Act," it has been determined to add to and revise the List of Electors of the several Electoral Divisions in the Province. The dates on and places at which applications for registration, for striking names off the List of Electors, and for the correction of errors, will be received are as follows:

On Monday May 27, at the house of Jos. D'Auteuil, on section 4-9-4 east.

On Tuesday, May 28, at the house of John Harrison, Niverville;

On Wednesday afternoon, May 29, at the house of A. Granger, on section 1-7-7 east;

On Thursday, May 30, at the office of the County Court Clerk, Ste. Anne;

On Friday, May 31, at the house of H. Hébert, on section 13-8-7 east, Richer;

On Saturday, June 1, at the house of St Mirault, on lot 90, Parish of Lorette;

On Monday, June 3, at the house of Thomas F. Morris, on section 13-9-6 east, Rosewood;

On Tuesday, June 4, at the office of Théo. Poirier, on lot 55, Lorette.

Theo. Poirier, of Lorette, has been appointed Registration Clerk and will attend and sit at the places and on the dates named above between the hours of 8 o'clock a. m. and 12 o'clock noon, and 1 o'clock and 6 o'clock p. m., unless other hours are stated in the above paragraphs.

A court of revision will be held in the County Court Room, Ste. Anne, Wednesday, June 19th commencing at the hour of 11 o'clock a. m. and closing at 6 o'clock p. m., to consider all applications filed with the Registration Clerk, and also the applications of other persons to have their names added to the List of Electors.

Only such persons whose names are not on the last revised List of Electors, but possess the qualifications to be registered as electors under the provisions of "The Manitoba Election Act," need attend the registration sittings or Court of Revision for the purpose of being so registered.

Dated at the office of the Provincial Secretary this first day of May, A. D. 1907.

D. H. McFADDEN,
Provincial Secretary.



## LES NERFS ME FAISAIENT SI MAL QUE J'AI CRU QUE JE RESTERAIS PARALYSEE.

**Que de peines et de souffrances je me serais épargnées si j'avais pris plus tôt les Pilules Rouges.**

LETTRE DE MADAME HUBERT BENARD, STE JULIE DE VERCHERES, QUE.

La vie féminine traverse trois phases toutes également dangereuses, la puberté, la maternité et le retour de l'âge.

A chacune de ces périodes correspondent des affections différentes qui laissent, sur l'organisme de la femme, des traces plus ou moins durables.

La maternité est certainement la plus noble de ces époques, mais quels ravages n'exerce-t-elle pas quelquefois?

La parole biblique: "Tu enfanteras dans la douleur" est constamment vraie, et combien nos mères canadiennes, si vaillantes, si braves, si bonnes mères l'éprouvent souvent!

Nous ne voulons pas, dans nos avertissements adressés aux femmes, prendre des cas supposés, des conditions imaginées; nous voulons nous en tenir aux faits et étudier chaque cas suivant son propre mérite, en laissant à nos lectrices le soin de juger par elles-mêmes, si nous disons vrai, si réellement le remède que nous proposons correspond, vu les résultats obtenus, aux affections dont elles souffrent elles-mêmes.

Nous ne cachons rien, nous n'inventons rien.

Madame Hubert Bénard, dont nous publions la lettre ci-après, a passé dix fois par les épreuves de la maternité, dix fois elle a subi cette épreuve où la femme qui vient de donner la vie est quelquefois bien près de laisser la sienne propre.

Il lui est resté de ces épreuves successives une faiblesse, un dérangement de tout l'organisme qui la rend incapable d'un travail suivi. Elle a essayé des Médecins, elle a essayé des hôpitaux, rien n'y fait et elle décrit en termes saisissants les douleurs qu'elle endurait, que souffrait son pauvre corps meurtri.

C'est alors qu'elle s'adressa aux Médecins de la Cie Chimique Franco-Américaine et qu'elle prit les Pilules Rouges.

Qu'arrive-t-il? Aussitôt qu'elle en prend, elle se rétablit, elle continue et elle se guérit.

La voilà la preuve de l'efficacité des Pilules Rouges, ce n'est pas nous qui la donnons, qui l'imaginons: c'est Madame Hubert Bénard qui la proclame sous sa signature. Lisez:



Mme H. BENARD, Ste-Julie de Verchères, Qué

Ste-Julie de Verchères,

Messieurs,

J'aurais bien désiré pouvoir vous écrire plus tôt pour vous faire part de mon complet rétablissement, mais cela m'a été impossible parce que j'ai quitté Burlington, Vermont, pour revenir au Canada et cela m'a causé beaucoup de trouble. Le fait seul que j'ai pu accomplir ce déménagement et encourir ces fatigues sans que mon état de santé en souffre aucunement est bien la meilleure preuve que je puisse donner de ma complète guérison, moi qui, il y a six mois encore, ne pouvais pas bouger et étais incapable du moindre travail demandant quelque force. C'est que j'ai terriblement souffert. J'en tremble encore quand je songe aux terribles années que j'ai passées avant de me mettre sous vos bons soins et de prendre vos excellentes Pilules Rouges!

Que de souffrances n'ai-je pas endurées des huit accouchements et des deux blessures qui avaient complètement ruiné ma constitution.

J'avais des douleurs dans tous les membres, des points de côtés, des maux de tête; les jambes me faisaient mal, l'estomac ne pouvait pas supporter la viande ni rien de pesant. Je souffrais d'une constipation incessante et de vents d'estomac qui m'épuisaient.

Quelquefois je ressentais des engourdissements partout et j'avais des chaleurs qui me mettaient à terre; j'étais tellement nerveuse que j'étais obligée de marcher parce que le cœur me suffoquait.

Enfin, le dernier coup, ce qui m'a décidée à m'adresser à vous, c'est le jour où mes nerfs me faisaient si mal que j'ai cru que j'allais demeurer paralysée. Je suis restée longtemps les bras et les jambes toutes tachées de jaune et de vert le long des veines.

Alors j'ai compris que je n'avais qu'une chance de salut, puisque les médecins et les hôpitaux ne pouvaient plus me sauver et me condamnaient.

Ah! que ne l'ai-je fait plus tôt, que de malheurs et de peines je me serais épargnés!

Vous écrire plus tôt cela aurait été cinq années de souffrances de moins.

Dès que j'ai pris vos Pilules Rouges, je me suis sentie beaucoup mieux; les douleurs internes intolérables ont disparu et tous les autres symptômes. Ma santé a repris son assiette régulière, et maintenant, grâce à vous, je suis parfaitement bien, complètement guérie. Oh! comme je vous en remercie du fond du cœur!

Mme HUBERT BENARD,
Ste-Julie de Verchères, Qué.

CONSULTATIONS GRATUITES.

Adressez-vous par lettre ou personnellement, au No. 274 rue rue Saint-Denis, si vous désirez avoir des conseils. Les Médecins de la Cie Chimique Franco-Américaine vous donneront, tout à fait gratuitement, les informations nécessaires pour l'emploi des Pilules Rouges et vous indiqueront aussi un autre traitement si votre maladie le requiert.

DEFIEZ-VONS. — Les Pilules Rouges sont toujours vendues en boites de 50 pilules. Chaque boite est recouverte d'une étiquette imprimée en rouge sur du papier blanc. Les Pilules Rouges que les marchands vous vendent à l'once, au 100 ou à 25c la boite, ne sont pas les nôtres: ce sont des imitations, car jamais nos Pilules Rouges ne sont vendues de cette manière.

Ces charlatans qui se font appeler docteurs, passant par les campagnes, allant de maison en maison, se disant envoyés par la Cie Chimique Franco-Américaine, sont des imposteurs toujours, car jamais nos Médecins ne sortent de leurs bureaux pour soigner les femmes malades.

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine, envoyez-nous 50c pour une boite ou $2.50 pour six boites, ayant bien soin de faire enregistrer votre lettre contenant de l'argent, et vous recevrez par le retour de la malle, les véritables Pilules Rouges.

Adressez toutes vos lettres: CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue St-Denis, Montréal.

FEUILLETON DU MANITOBA.

# LOLITA

NO 2

"Il nous est défendu d'aimer, "quoique ce soit, fût-ce notre enfant, "plus que la vérité, plus que la "probité, plus que l'honneur."

MISS EMMELINE RAYMOND.

## II

Au bout de quelques minutes elles se relevèrent ensemble, mues par le même sentiment : porter leur joie à celles qui les attendaient au logis.

Marthe Levallois—tel était le nom du chignon châtain—vivait avec sa mère, devenue veuve fort jeune et n'ayant en dehors la vie d'autre amour ni d'autre souci que sa fille, Marthe, en reconnaissance, lui consacrait une vocation religieuse très prononcée. Elle avait désiré passer son examen quoique leur fortune suffit à les faire vivre aisément, afin de pouvoir se dévouer à préparer les jeunes filles pauvres qui ne peuvent payer une maîtresse. Elle espérait ainsi leur apprendre ou ne pas leur laisser oublier la religion, et faire œuvre de charité et d'apostolat à domicile, puisqu'elle ne pouvait quitter sa mère pour aller au couvent. Nature intelligente, ferme et douce, Marthe Levallois offrait à Dolores une amitié aussi agréable que solide. Dolores, plus brillamment douée, mais plus faible, plus sensible, plus soumise aux impressions du dehors, s'appuyait avec une confiance absolue sur la raison et le jugement de son amie.

Quoiqu'elle ne vécût pas seule, il lui manquait un guide. Un an plus tôt, elle avait perdu son père et sa mère, M. Declermont, ingénieur français distingué, dirigeait une mine en Espagne. Sans fortune personnelle, il n'avait que son traitement de directeur, très considérable à la vérité, mais que les frais d'installation, d'abord, un luxe aimé par sa femme et un peu exigé par leur situation, ensuite, puis des voyages en France tous les étés, absorbaient presque entièrement. Quand Dolores se trouva inopinément orpheline, il ne lui resta que des épaves de cette vie brillante qui avait toujours été la sienne, car elle était née à la mine.

Elle y avait eu pour marraine une marquise espagnole qui s'était liée d'amitié avec sa mère. Mais cette dernière atteinte elle-même par l'épidémie, avait succombé, sans pouvoir laisser à sa filleule autre chose que son nom de Dolores, triste présage, peut-être, de ce que devait désormais renfermer pour elle l'existence. La pauvre enfant se fut trouvée absolument seule au monde, sans une excellente créature, nommée Pepa Gamero.

Dame de compagnie de la marquise, Pepa l'avait remplacée comme marraine de la petite Dolores sur les fonts de baptême Son cœur généreux lui suggéra de remplir jusqu'au bout l'office qu'elle avait tenu par procuration. Quand l'orpheline, après plusieurs jours d'une fièvre nerveuse causée par son double malheur, ouvrit enfin des yeux noyés de larmes, ils rencontrèrent les bons yeux noirs et la figure bistrée de Pepa L'enfant se jeta en sanglotant au cou de cette fidèle amie et se considéra désormais comme la vraie filleule de celle qui voulait être sa vraie marraine.

Après de nombreuses délibérations, les deux amis se décidèrent de venir en France Dolores, qu'on appelait Lolita, en Espagne et que nous nommerons de même à l'avenir, avait eu pendant quatre ans une excellente institutrice française qui se replaça immédiatement dans une grande famille du pays. Cette demoiselle conseilla beaucoup à son ancienne élève de suivre la même carrière qu'elle et, pour cela, d'aller à Paris, où elle trouverait des cours de toute sorte qui lui permettraient de mener à bonne fin ses études brillamment commencées. Lolita s'y refusait à cause de Pepa pour qui ce serait une expatriation; mais la bonne fille lui ferma la bouche, déclara qu'elle mourait d'envie de connaître Paris, et que pourvu qu'elle eût une église, une éventail et du chocolat, elle se trouverait bien partout.

Elle éprouva pourtant de grandes déceptions au début de son séjour dans notre capitale. La première fut de ne pas pouvoir se faire servir. En Andalousie, les domestiques ne sont pas chers ; ils boivent de l'eau, et se montrent généralement honnêtes. A Paris, les detestables créatures, qu'on nomme des "bonnes" prennent de quarante à soixante francs par mois pour vous faire une cuisine médiocre et voler sur presque toutes les commissions Il y a quelques rares exeptions, mais elles ne font que confirmer la règle. Ce fut en pleine règle que tombèrent nos deux amies d'abord, avec une jeune fille modeste qui brûlait invariablement le déjeuner, n'osait pas vous regarder en face et recevait un "pays" ; ensuite, avec une matrone assez instruite dans l'art culinaire et passée maitresse dans celui de la danse de l'anse du panier. On la remercia pour prendre une vieille Bretonne réputée très honnête. Les choses allèrent bien pendant huit jours quoique la propreté laissât un peu à désirer ; mais Perrine avait un terrible caractère qui faisait payer cher son honnêteté Le jour où Pepa refusa de lui obéir en tout elle se montra si insolente que Lolita la congédia immédiatement.

Ce dernier essai fut décisif A l'unanimité, les deux amies se décidèrent à se passer de bonne. Elles se crurent en paradis, le lendemain, lorsqu'après avoir fait lestement leur petit ménage, elles prirent leur déjeuner, sans accompagnement de criailleries. Le budget culinaire se trouva réduit de moitié, et la cuisine de Pepa, quoique peu raffinée, ne parut pas sensiblement inférieure à celle de ces insupportables bonnes. Lolita, trop occupée par ses cours à suivre et à préparer, ne pouvait y mettre la main : elle y eût, d'ailleurs été plus novice encore que Pepa, mais elle ne se montrait pas difficile et mangeait de bon cœur tout ce qu'avait préparé son amie. A son âge, à moins d'infirmité ou de maladie, on ne fait guère attention à la nourriture : les pensées sont ailleurs.

Mme Charles, sa maîtresse de cours, après lui avoir répété pendant un an qu'elle ne serait jamais prête, afin de la faire travailler davantage, commença, quinze jours avant l'examen, à tâcher de lui persuader qu'elle passerait sans difficulté. Mais les motifs de cette tactique étaient trop évidents pour rassurer beaucoup la jeune fille. Cependant elle cessa de parler de ses craintes à Mme Charles et ne s'en épancha plus qu'avec Marthe Levallois qui les éprouvait aussi pour son compte, et avec la chère Pepa pour laquelle elle n'avait rien de secret.

Chaque jour, aussitôt après le départ de Lolita pour sa leçon, Pepa courait mettre un cierge à Notre-Dame des Victoires où elle s'assayait sur ses talons pour prier, tout en s'éventant avec fureur, au grand ébahissement des fidèles présents. Puis elle allait à la petite loge du père qui reçoit les recommandations, lui glissait à l'oreille *"Pour ousa examèna,"* et revenait le cœur plus léger.

Ce matin même, elle y avait fait une apparition pendant que Lolita était allée voir passer Marthe.

Sa filleule devant elle-même passer l'après-midi, cela devenait sérieux. Pepa mit un gros cierge devant la statue de Notre-Dame des Victoires, pria en s'éventant et en soupirant plus fort que jamais, puis revint au galop, faire un bon déjeuner à la nina (1), comme elle l'appelait, afin de lui donner du courage pour l'après-midi. Elle mit leur petit couvert et s'en fut à la cuisine préparer, opération délicate dont elle n'avait pas l'habitude, le chocolat composant leur ordinaire.

Au moment où elle versait prudemment les dernières gouttes d'eau dans le filtre, elle se sentit prendre la taille et reçut un baiser sur les deux joues. Lolita, entrée à pas de loup avec sa clé, se tenait devant elle et lui criait d'un air radieux :

—Reçue ! *madrina mia* ! Reçue, reçue, *mandrina de mi corason* !

Puis, elle renouvela ses baisers.

—Ah ! dit Pepa, cette bonne Marthe ! Que ze souis contente ! Dépêche-toi nina : tu n'as que le temps de manger avant de retourner à l'Hôtel-de-Ville.

—Je n'irai pas à l'Hôtel-de-Ville, reprit Lolita triomphante ; je ne mettrai plus les pieds dans ce terrible monument ; c'est moi qui suis reçue, maadrina mio, N'ouvre pas de si grands yeux, tu me fais peur Mais embrasse-moi donc, je le mérite bien reçue *avec éloges*, comprends-tu ?

Les yeux de Pepa s'agrandirent encore et prirent une expression d'effroi. Evidemment tant d'études avaient fatigué le cerveau de sa pauvre filleule : elle devenait folle. Quel malheur mon Dieu, quel malheur ! Pepa se jeta à genoux devant son filtre à café et se signa, en criant :

—Jésus, Marie, que devenir ?

Lolita s'était assise parterre à côté d'elle et la serrait sur son cœur à l'étouffer, lui répétant :

—Mais puisque je te dis qui suis reçue !

Peine inutile : Pepa ne voulait rien entendre et sanglotait de plus belle.

Heureusement que Marthe Levallois, qui avait couru d'abord prévenir sa mère, entrait en ce moment pour offrir ses félicitations à Mlle Pepa que ces dames aimaient beaucoup. Plus calme que Lolita elle fut aussi plus claire et parvint à faire comprendre à la bonne que, par suite de l'absence de la jeune fille qui avait le numéro précédent, sa filleule avait passé avant son tour et passé brillamment.

Aussi expansive dans sa joie que dans sa douleur, l'Espagnole réitéra ses signes de croix et changea ses lamentations en actions de grâces. On lui remit le brevet Elle le prit avec respect, le baisa, le posa sur la nappe et essaya de l'épeler ; mais elle n'était pas assez forte en français pour cela. Cependant, elle reconnut le nom de Dolores et se tint pour satisfaite.

Après d'aussi émouvantes péripéties, on retourna au café qui avait eu le temps d'infuser, et Marthe fut invitée à en boire une tasse. Elle accepta, causa encore quelques instants, puis retourna auprès de sa mère avec laquelle elle promit de revenir dans la soirée.

(1) Petite.

(A suivre)

—L'Hon. C. H. Campbell, procureur-général, est parti samedi, pour un voyage en Angleterre.

—Nous regrettons d'apprendre que monsieur Horace Chevrier souffre d'une légère attaque de fièvre typhoïde. La maladie a été prise à temps pour prevenir toute aggravation.

Dans un salon.

—Est-ce que vous jouez du piano, monsieur ?

—Oh ! madame, admirablement.

—Je vous en prie, faites-nous apprécier votre beau talent.

—Avec plaisir, madame, mais je n'aperçois pas la manivelle.